



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article914>

Rapport 2012 de la commission nationale examens

- Examens

- Rapports Commissions Examens

éduscol

Publication date: vendredi 6 septembre 2013

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

L'évaluation aux baccalauréats, CAP et BEP de l'enseignement général, technologique et professionnel en Education Physique et Sportive.

1. Le mot du président de la commission nationale

La session 2012 des examens en EPS : les grands chiffres

- BAC G ET T : statistiques portant sur 440 000 Candidats (29 Académies sur 30) BAC PRO : statistiques portant sur 147 000 Candidats (26 Académies)
- CAP BEP : statistiques portant sur 184 000 Candidats (26 Académies)

Jean-Pierre Barrué, président de la commission nationale

- remercie les membres de la commission nationale pour la qualité des travaux menés
- remercie les IA IPR EPS pour leur contribution au rapport national, à travers des rapports académiques de plus en plus conséquents et exploitables. Le président de la commission nationale réitère à cet égard, sa demande d'utilisation du cadre commun de rédaction des rapports académiques, joint en annexe.
- Invite les IA-IPR à prendre en considération la notion de liste académique pour les établissements français de la zone AEFÉ concernée par l'académie qui gère les examens. La nomination désormais des huit conseillers pédagogiques EPS pour couvrir les zones AEFÉ, ouvre la possibilité de disposer d'une personne d'appui située sur Zone. Le dialogue pédagogique est à mettre en oeuvre à la rentrée 2013.

1ère partie des travaux : décision concernant le contrôle ponctuel terminal

La commission nationale statue et vote à l'unanimité l'alignement des binômes d'activités, pour le contrôle terminal ponctuel, entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, et ce dès la session 2014.

2ème partie des travaux : élaboration du rapport national, session 2012.

- Etude des rapports académiques, repérage des éléments saillants et/ou évolutifs par rapport à la session 2011
- Constats et analyses
- Préconisations et mise en perspective de la session 2013

Le président de la commission nationale incite à une lecture dynamique du rapport national tant sur l'ensemble des données recueillies et insérées dans le corps du rapport, que sur celles placées dans les annexes indispensables pour une connaissance plus détaillée de la situation.

Par ailleurs, le président vous invite à une vigilance particulière concernant, en fin de rapport, les préconisations et mises en perspective pour la session 2013, qui voit l'application des nouveaux textes certificatifs.

2 Introduction

Les rapports des Commissions Académiques 2012 font état des enjeux essentiels relatifs à leur travail. On peut retenir les deux plus importants.

assurer un contrôle de conformité dans l'organisation et le passage des épreuves tout en garantissant la fiabilité des recueils de données.

assurer l'équité dans le passage à la note pour tous les candidats, tout en rappelant que **seule la commission académique est habilitée à pratiquer l'harmonisation**.

Ceci correspondant aux 2 temps de travail annuel des commissions académiques :

- un temps de validation des protocoles
- un temps d'analyse des résultats et d'harmonisation

L'ensemble des rapports fait mention de l'engagement des différents acteurs au sein des établissements et dans les différents services des rectorats à propos de la réussite des opérations et de la tenue des échéances.

La Commission Nationale remercie les IA IPR EPS pour la transmission du rapport annuel de leur commission académique ; le rapport national ne permettra pas de rendre compte de l'ensemble des analyses, remarques et préconisations émanant des rapports académiques ; la commission tient néanmoins à signifier aux IA IPR EPS combien ces rapports témoignent :

- de leur investissement au quotidien, notamment en matière de formation et d'accompagnement des enseignants,
- de leur volonté de piloter la discipline EPS en mettant l'accent sur la mise en oeuvre des programmes et l'évolution de l'offre de formation, la certification arrivant en fin de cursus.

- de leur attention particulière à l'équité de traitement des élèves et/ou candidats.

La commission nationale, tient également à souligner combien ces rapports académiques nous éclairent sur les caractéristiques propres des académies et l'originalité des certains contextes d'intervention, qui ne sont pas négligeables quant il s'agit de respecter un cadre national.

3 Les commissions académiques

Leur composition

La moitié des rapports environ précisent la composition de la commission académique : le Recteur y est représenté par les IA IPR EPS et les enseignants sont toujours majoritaires au sein de cette commission.

Les effectifs varient entre 12 et 36 membres. Le renouvellement des membres est peu mentionné. Certains mentionnent une règle de renouvellement annuel par tiers.

Un rapport sur deux fait état de sous commissions organisées en référence à la géographie du territoire (bassins ou départements). Les réunions ou travaux des « sous commissions académiques », organisées à l'échelon départemental ou de bassin, travaillent en amont de la commission académique. Elles sont chargées de préparer les dossiers des établissements susceptibles d'être harmonisés et les certificats médicaux à étudier. L'étude est menée par les membres de la commission académique issus du département ou du bassin concernés, en présence des coordonnateurs d'établissement ou par téléphone si nécessaire, la présence dans l'établissement d'un « correspondant examen EPS » est alors demandée.

Le recueil des données

Si Epsnet est largement utilisé, de nombreuses académies lui reprochent un manque de souplesse et d'adaptabilité afin de recueillir l'ensemble des relevés statistiques permettant à la commission académique un pilotage complet.

Par ailleurs, il serait intéressant, en retour, de pouvoir fournir aux établissements des données statistiques à l'issue de la saisie, pour un pilotage encore plus fin localement.

Des académies de plus en plus nombreuses s'appuient sur d'autres logiciels qu'Epsnet pour compléter les données lors des commissions, notamment la suite logiciel Pack Eps ; en effet, PackEPS est reconnu comme un outil pertinent de pilotage, parfaitement actualisé à l'évolution des textes certificatifs EPS et permet la gestion de tous les examens EPS. De plus, il permet un suivi de cohorte réel des élèves sur leur cursus scolaire (offre de formation, niveau de compétence atteint, résultats aux examens EPS).

La commission nationale réitère son souhait d'une harmonisation nationale de l'outil de recueil de données, et d'une évolution d'Epsnet dans le sens d'un véritable outil de pilotage.

Les décisions d'harmonisation

La très grande majorité des commissions académiques ont procédé à des harmonisations de notes.

A partir de la connaissance de la moyenne académique, l'analyse des notes qui précède la décision d'harmonisation porte sur trois objets dans chacune des académies :

L'écart entre les filles et les garçons

L'écart entre les épreuves

L'écart entre les établissements

Chacun de ces trois éléments peut être analysé indépendamment des autres (par exemple la différence de moyenne entre les filles et les garçons pour l'ensemble des résultats de l'Académie ou en corrélant deux ou trois des éléments (par exemple l'écart garçons/filles par APSA et par établissement).

Quelques académies n'ont pas eu recours à des harmonisations. Celles qui procèdent à une harmonisation le font à partir de règles et de méthodes de calcul explicites, le protocole d'harmonisation étant formalisé et acté en début de réunion.

" Les limites acceptables sont fixées a priori :

Écart Fille /Garçons : entre 0, 5 point et 2 selon les académies

Ecart Établissements/Moyenne : entre 0,6 et 2 pts d'écart à la moyenne académique

" Les filtres de décision sont :

- Quantitatifs : on harmonise par exemple à partir d'un effectif minimum de 15 élèves pour un établissement ou en tenant compte du nombre de 00/20.
- Qualitatifs : Présence dans l'établissement d'une offre importante et diversifiée, complémentaire à l'EPS obligatoire (options, sections sportives scolaires...) ou argumentaire particulier du responsable certification de l'établissement (par exemple : les élèves ont de très bonnes notes en natation de course mais ils ont la possibilité de nager depuis la classe de seconde dans la piscine intra-muros de l'établissement).

Le bilan des harmonisations

Ce sont plutôt les notes des filles (si plus d'1 point d'écart) qui sont augmentées (rarement les notes des garçons sont baissées).

On constate en particulier la récurrence de l'harmonisation des notes Filles/ Garçons pour la CP4 : Badminton, Volley.

Les harmonisations entre établissement tiennent compte de facteurs contextuels (option, sportif de haut niveau, enseignement facultatif, complément, section sportive) ; à cet égard, l'enseignement agricole souhaiterait la présence d'un représentant de leurs établissements au sein des commissions, afin que soient mieux prises en compte leurs caractéristiques.

Remarque :

La commission nationale signale qu'il n'y a pas d'harmonisation opérée entre les différentes filières (générale/technologique/professionnelle), alors que des écarts de points sont constatés. Elle a entendu l'argument lié aux textes différents entre la voie GT et la voie professionnelle, mais qui est réfutable quant il s'agit d'examiner l'écart entre la voie générale et la voie technologique, et/ou entre les séries, d'autant que c'est à ce niveau que les écarts sont les plus importants.

Rappels de la commission nationale :

Les principes d'harmonisation doivent être actés, dans un protocole d'harmonisation, en début de réunion de la commission académique, et absolument respectés ensuite.

Toutes les décisions, notamment celles liées à l'harmonisation des notes, doivent être prises en commission académique plénière.

Les difficultés rencontrées

" Difficultés de nature informatique : Epsnet est reconnu comme un logiciel utile et fiable mais une adaptation jugée

parfois « lente » est régulièrement mentionnée. A titre d'exemple, l'inadaptation d'Epsnet pour la voie PRO (CAP BEP) est rappelée.

Les services rendus par Pack EPS pourraient servir de guide aux modifications souhaitables de Epsnet.

" Difficulté liée à la saisie dans Epsnet : statut des élèves dispensés et inaptés totaux ; statut des élèves qui changent d'établissement en cours d'année ou arrêtent leur scolarité ; confusion entre « 00 » et « Abs ».

" Difficultés de saisies par les élèves à l'inscription en début d'année : ponctuel/CCF, option Fac Danse /option Art Danse

" Difficultés de traitement pour les certificats médicaux (rétroactifs par exemple)

" Difficultés de gestion de l'absentéisme des élèves pour les épreuves ponctuelles facultatives qui rend complexe l'organisation des examens.

" Epsnet ne permet pas de distinguer voie générale et voie technologique,

Lire la suite...

<dl class='spip_document_1603 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Rapport national des examens 2012